



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
23 mars 2009  
Français  
Original : anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2009**

8-10 juin 2009

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### **Recommandation de financement par prélèvement sur les autres ressources**

#### **Programme pour la sous-région du Golfe\*\***

#### *Résumé*

Le programme pour la sous-région du Golfe, qui couvre le royaume d'Arabie saoudite, le royaume de Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït et le Qatar, est soumis au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global, qui prévoit un prélèvement de 9 millions de dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 2010-2012.

---

\* E/ICEF/2009/8.

\*\* Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent descriptif de programme sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF, en même temps que le tableau récapitulatif des résultats, au plus tard six semaines après son examen lors de la session annuelle du Conseil d'administration. Le descriptif de programme révisé sera ensuite soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2010.



## Données de base<sup>†</sup>

(2007, sauf indication contraire)

	Bahreïn	Koweït	Qatar	Arabie saoudite	Émirats arabes unis
Nombre d'enfants (personnes âgées de moins de 18 ans, en millions)	0,2	0,8	0,2	9,8	1,0
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	10	11	15	25	8
Insuffisance pondérale (modérée et grave, en pourcentage, 1996)	9 <sup>a</sup>	10	6 <sup>a</sup>	14	14 <sup>a</sup>
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	32*	4*	12*	18*	37*
Taux net de scolarisation dans le primaire (garçons/filles, en pourcentage, 2006)	98/98 <sup>a</sup>	84/83	93/96	–/–	88/88
Élèves des écoles primaires atteignant leur cinquième année de scolarité (en pourcentage, 2005)	99 <sup>a</sup>	96	89	–	99
Utilisation d'une source d'eau de boisson améliorée (en pourcentage, 2006)	–	–	100	–	100
Utilisation d'infrastructures d'assainissement améliorées (en pourcentage, 2006)	–	–	100	–	97
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (en pourcentage)	–	–	–	–	–
Enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent (en pourcentage, 2000)	5	–	–	–	–
Revenu national brut par habitant (en dollars É.-U.)	19 350	31 640	<sup>b</sup>	15 440	<sup>b</sup>
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (DPT3) (en pourcentage)	97	99	94	96	92
Enfants de 1 an ayant été vaccinés contre la rougeole (en pourcentage)	99	99	92	96	92

<sup>†</sup> Des données de pays plus complètes sur les enfants et les femmes sont disponibles sur <http://www.unicef.org>.

\* Ce chiffre est une estimation de 2005 développée par l'OMS/UNICEF/FNUAP et la Banque mondiale qui est ajustée en cas d'information erronée ou de mauvaise classification de la mortalité maternelle. Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.childinfo.org/areas/maternalmortality/>.

<sup>a</sup> Données disponibles pour l'année précédente.

<sup>b</sup> Revenu élevé (11 456 dollars ou plus). [Estimation de la Banque mondiale, 2007].

## Résumé de la situation des enfants et des femmes

1. Globalement, les cinq pays du Golfe couverts par le bureau de l'UNICEF pour la région du Golfe comptent environ 33 millions d'habitants selon les données administratives les plus récentes. Sur ceux-ci, 12 millions sont des enfants âgés de moins de 18 ans, dont environ 80 % vivent en Arabie saoudite. Ces pays, du fait de leur situation géopolitique et économique, attirent des millions de travailleurs migrants, aussi les expatriés représentent environ un tiers de la population.

2. Ces pays ont connu des tendances socioéconomiques positives importantes, et les recettes tirées du pétrole ont été utilisées pour développer les infrastructures matérielles et sociales pour la fourniture de services de base. Outre certaines réformes des politiques et de la législation, des structures institutionnelles ont été mises en place pour améliorer le statut des enfants et des femmes. *Le Rapport sur le*

*développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) place les cinq pays dans le groupe des pays où le développement humain est élevé, qui comprend 70 des 177 pays classés.

3. Ces pays ont ratifié la plupart des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, dont la Convention relative aux droits de l'enfant, et ont procédé à des réformes juridiques, budgétaires et institutionnelles en vue d'assurer la conformité avec la Convention. La constitution nationale du Qatar intègre explicitement des considérations relatives aux droits de l'enfant, tandis que celle du Koweït approuve les principes généraux relatifs aux droits de l'homme. Bahreïn, le Koweït et le Qatar ont aussi ratifié les deux protocoles facultatifs se rapportant à la Convention. Tous les pays ont approuvé la Convention n° 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination. Le Koweït, le Qatar et les Émirats arabes unis (EAU) ont ratifié la Convention n° 138 de l'OIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi.

4. Le rapport de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), *The Millenium Development Goals in the Arab Region 2007*, et les rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement confirment que ces pays ont atteint certains de ces objectifs et sont sur la voie de la réalisation d'autres objectifs, même si les résultats des différents pays divergent.

5. Il est fait état également de dépenses élevées dans les secteurs de la santé et de l'enseignement, les indicateurs relatifs à la santé primaire et à la scolarisation étant parmi les meilleurs du monde. Outre une scolarisation quasi universelle dans le primaire, avec une parité entre les sexes, plus de 90 % des enfants inscrits atteignent leur cinquième année de scolarité. Dans le secondaire et le tertiaire, le pourcentage de filles inscrites est égal ou supérieur à celui des garçons, cela étant dû principalement au fait que les garçons entrent dans la vie active plus tôt que les filles ou vont poursuivre leurs études à l'étranger. Les taux d'alphabétisation des adultes tournent autour de 90 %. Pour le groupe des 15-24 ans, le taux global est de 96,5 %, avec des écarts négligeables entre les sexes.

6. L'objectif de la réduction de la mortalité infantile a été atteint. Les soins anténatals sont élevés (90 % au moins), la plupart des accouchements se déroulant en présence d'accoucheuses qualifiées. Les principaux problèmes de santé des enfants, qui ont trait au comportement plus qu'à la fourniture des services, sont les blessures et les accidents, qui remplacent les maladies infectieuses comme causes principales de morbidité et de mortalité des enfants âgés de 1 à 18 ans, outre l'accroissement de l'obésité infantile et le diabète de type 1.

7. La législation et les médias accordent une attention croissante aux femmes, ce qui a suscité des débats publics sur la discrimination contre les femmes, la violence familiale dont sont victimes les femmes, les problèmes sociaux dus à la brusque augmentation du taux de divortialité, et les possibilités d'emploi limitées pour les femmes. Les femmes occupent de plus en plus des postes de décision restreints, naguère réservés aux hommes, notamment dans des chambres de commerce et des conseils municipaux, des femmes étant ministres au Bahreïn, au Koweït, au Qatar et aux Émirats arabes unis. Hormis le Qatar, les pays sont signataires de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et Bahreïn est doté d'une stratégie nationale pour la promotion de la femme. Le

*Rapport sur le développement humain 2007* place ces pays parmi les 70 les mieux classés pour l'indicateur sexospécifique de développement humain, mais en dépit du degré d'instruction élevé des femmes dans ces pays, leur faible participation politique et économique continue d'entraver la réalisation de l'objectif 3 du Millénaire pour le développement sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes\*.

8. Les cas d'infection à VIH signalés sont peu nombreux, mais les cinq pays ont entrepris des activités préventives d'information, de suivi et de lutte, vu le peu de connaissances que le public a de la façon dont le virus se propage et les forts pourcentages de nationaux qui se rendent à l'étranger.

9. À des degrés divers, la priorité accordée aux droits des enfants dans ces pays passe de la survie et du développement à la pérennisation des progrès, à l'amélioration des services, et aux questions touchant à la protection, y compris celle des enfants qui ne sont pas des citoyens. Le nombre et la diversité des organisations non gouvernementales (ONG) augmente, certaines devenant plus axées sur les droits. Des médias indépendants sont apparus, mais le plaidoyer, la planification et les services sont touchés par l'insuffisance des données empiriques sur les questions relatives à la protection, à la problématique hommes-femmes et aux adolescents.

10. Le silence ayant été récemment rompu sur les questions sensibles telles que le VIH/sida et la maltraitance des enfants, des efforts sont en cours en vue de mieux faire connaître les droits des enfants, en particulier en ce qui concerne les problèmes touchant à la maltraitance, à la violence, au délaissement et à la justice pour mineurs. Des mécanismes et services de protection des enfants, ainsi que des initiatives visent à inculquer aux parents et aux dispensateurs des attitudes et des pratiques en matière de soins qui soient positives.

11. La programmation pour les adolescents des deux sexes âgés de 10 à 17 ans est un domaine relativement négligé. Bien que les gouvernements commencent à s'intéresser à la jeunesse, du fait de rapports qui ont fait date tels que le *Rapport arabe sur le développement humain 2002*, du PNUD et *The Millenium Development Goals in the Arab Region 2007*, de la CESA0, on continue dans chacun des pays de méconnaître les préoccupations des jeunes. Les jeunes ont un accès insuffisant aux services spécialisés qui les aident à se développer de façon saine et à acquérir les compétences indispensables dans la vie courante. Malgré un taux d'alphabétisation élevé et un bon accès aux médias, les jeunes ont peu la possibilité d'exprimer librement leur opinion, d'évaluer leurs problèmes ou de proposer et de mettre en œuvre des solutions. La frustration qui en résulte les conduit à adopter des modes de vie malsains et irresponsables et on note des tendances à consommer du tabac et des drogues. Leur vaste potentiel de développement personnel et ce qu'il pourrait apporter au progrès national ne sont toujours pas reconnus ni exploités.

12. Le Comité des droits de l'enfant s'est félicité des progrès accomplis dans ces pays, soulignant certaines questions transversales dont il convient de s'occuper, notamment l'existence d'analyses globales de la situation des enfants et des femmes; l'accroissement du nombre des lois, règles et règlements nationaux alignés sur la Convention; des définitions juridiques des enfants qui soient en harmonie

---

\* Dans les pays du Conseil de coopération du Golfe, y compris Oman, la part des femmes dans l'emploi salarié dans le secteur non agricole n'était que de 15,5 % en 2004 (CESAO, 2007).

avec la Convention; des âges plus élevés pour la responsabilité pénale (varie à l'heure actuelle entre 7 et 10 ans) et pour l'emploi et le mariage; une meilleure orientation pour les enfants sans famille ni tuteur, les enfants en difficulté avec la loi, ceux qui ont subi des sévices ou ont été victimes de l'exploitation, ainsi que pour les adolescents; qualité améliorée de l'enseignement; disparités fondées sur le sexe réduites dans la vie publique et privée; et des partenariats plus féconds entre les pouvoirs publics et les ONG.

## **Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération passée (2007-2009)**

### **Principaux résultats**

13. Les activités d'appui technique et de plaidoyer axé sur les droits de l'homme entreprises par l'UNICEF de concert avec d'autres entités des Nations Unies ont conduit à un rang de priorité plus élevé et à l'affectation de ressources accrues en faveur des enfants dans la région du Golfe et de pays moins avancés. Cela a amélioré la visibilité et la crédibilité de l'UNICEF, a étendu les partenariats avec des États et des ONG et a facilité la participation de l'UNICEF aux processus de présentation de rapports au Comité des droits de l'enfant de Bahreïn, du Koweït et du Qatar. Alors que les programmes précédents étaient axés principalement sur des activités ponctuelles, les plans d'action des programmes de pays holistiques financés par les gouvernements et des nouveaux mémorandums d'accord signés avec les ONG ont été négociés pour les cinq pays. L'UNICEF a contribué à l'élaboration des plans nationaux relatifs aux droits des enfants, dont les plans stratégiques nationaux pour l'enfance au Qatar et dans les Émirats arabes unis; un plan national en Arabie saoudite visant à protéger les enfants contre la violence psychologique dans les écoles; et le plan du Conseil consultatif (Choura) à Bahreïn visant à réformer le système de justice pour mineurs. Un appui a été fourni également pour évaluer le mandat et les modalités opérationnelles du Comité national saoudien pour l'enfance, avec l'élaboration d'une proposition relative à des mesures de renforcement.

14. En vue de sensibiliser à l'action de l'UNICEF, sur la base d'une étude de marché réalisée au Koweït, en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, une unité bien structurée chargée de mobiliser des fonds et d'établir des partenariats a été mise en place à Doubaï et en Arabie saoudite et une unité de communication établie à Doubaï, avec un site Web remanié pour appuyer ces fonctions. L'élaboration d'une stratégie de collecte de fonds plus étendue a contribué à étendre les alliances avec les entreprises et à mobiliser 33,5 millions de dollars en sus des 8 millions de dollars annoncés par les Émirats arabes unis pour la deuxième phase du projet conjoint pour la protection des enfants jockeys de chameau (2007-2009). L'inclusion de l'UNICEF parmi les principaux responsables de la mise en œuvre de la campagne de collecte de fonds « Dubai cares », lancée par le dirigeant de Doubaï, avait produit 18 millions de dollars pour l'UNICEF à la fin de 2008, 5 autres millions de dollars étant annoncés. Un nouveau plan de commercialisation des cartes de vœux, lancé avec un appui à la communication, a contribué à l'augmentation des ventes aux Émirats arabes unis, et des partenariats ont été mis en place avec des points de vente importants, si bien que pour la première fois le public a pu trouver les cartes de vœux en vente.

15. Des campagnes de sensibilisation et des formations aux droits de l'enfant, conduites en collaboration avec le PNUD et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ont induit des avancées en matière de discours officiel sur des questions sensibles telles que la maltraitance des enfants et le VIH/sida. L'UNICEF dirigeant le Groupe thématique sur le VIH/sida de l'équipe de pays des Nations Unies aux Émirats arabes unis, le personnel pénitentiaire a reçu une orientation sur la prévention du VIH/sida. Le partenariat s'est poursuivi avec la police de Doubaï pour les campagnes Unite for Children et Unite against AIDS. Au Qatar, une formation sur le Comité des droits de l'enfant a été dispensée aux dirigeants religieux, et les officiers militaires ont reçu une formation de formateur, les principes du Comité des droits de l'enfant étant incorporés dans les programmes de l'école militaire. Des journalistes et reporters à Doubaï et au Koweït ont suivi une présentation de la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses principes, ainsi que des directives relatives à l'éthique journalistique concernant les enfants. Des campagnes de sensibilisation sur l'obésité et le diabète se sont tenues aux Émirats arabes unis, en sus des campagnes relatives à la sécurité des enfants conduites dans ce pays et en Arabie saoudite. En vue de faciliter l'accès à l'information et la surveillance sur la situation des enfants au moyen d'une base de données exhaustive sur les enfants, DevInfo a été mis en place en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis.

16. Des activités conjointes menées avec le PNUD ont été axées sur le renforcement des compétences des jeunes pour éviter les comportements à risque, tels que l'abus des drogues, et pour accroître leur potentiel en matière d'emploi. Une étude analytique approfondie a été conduite sur l'état de la toxicomanie chez les jeunes Saoudiens. À Bahreïn, les jeunes des deux sexes ont reçu une formation à la communication, la planification et la gestion, ainsi qu'en matière de prévention du VIH/sida, cela ayant été suivi de campagnes d'information sur le VIH/sida. L'autonomisation des jeunes femmes a été renforcée au moyen de formations aux fonctions de direction en Arabie saoudite, organisées conjointement avec le PNUD et la Prince Sultan University.

17. L'Unité de protection de l'enfance à Abou Dhabi a fourni un appui technique aux cinq pays. Outre des activités de plaidoyer et la diffusion d'informations, le projet relatif à la protection des enfants jockeys de chameau aux Émirats arabes unis, qui avait été reconnu comme un modèle, a reçu un système de suivi concret et a été prorogé jusqu'en 2009, les Émirats arabes unis lui octroyant des fonds additionnels. Des progrès notables ont aussi été accomplis concernant la lutte contre la traite des enfants du Yémen vers l'Arabie saoudite, et un projet relatif à la sensibilisation des familles et des communautés à la maltraitance a été mis en place en Arabie saoudite.

### **Enseignements tirés**

18. Il ressort des similarités relevées au niveau des priorités pour les droits des enfants dans les cinq pays et des observations faites par le Comité des droits de l'enfant concernant les rapports établis par ces pays en tant qu'États parties qu'il est nécessaire d'adopter des approches stratégiques communes pour la région du Golfe. La meilleure collaboration peut être assurée si des plans d'action conjoints traitent des préoccupations prioritaires relatives aux enfants. Cela a été confirmé par la stratégie quelque peu améliorée dans le programme actuel, qui a adopté une approche visant spécialement tel ou tel pays dans un cadre général pour l'ensemble de la région du Golfe, bien que ce type de réponse variait d'un pays à l'autre. Bien

que leur plan d'action de programme de pays ait été approuvé, Bahreïn, le Koweït et le Qatar ont financé des activités périodiques à la demande plutôt que d'appliquer un plan holistique. La principale raison était le fait que des approches ad hoc avaient été adoptées pour coopérer avec l'UNICEF. Pour créer de meilleures possibilités de promotion des droits des enfants, il convenait de mettre au point de nouvelles modalités de coopération pour les situations où des crédits engagés n'étaient disponibles que périodiquement. Il peut être judicieux d'envisager une approche opérationnelle à deux groupes, les pays les plus dynamiques, tels que l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis constituant le premier groupe, tandis que les autres participeraient ultérieurement dans le cadre d'arrangements plus souples. La disponibilité de fonds thématiques devrait aussi être étudiée en tant que capitaux de lancement pour des initiatives essentielles.

19. Des problèmes liés aux données, tels que le manque de données, la qualité insuffisante et les incohérences entre différentes sources, ont remis en question la disponibilité de profils socioéconomiques fiables, entravant la planification fondée sur des données factuelles, le plaidoyer, le suivi des progrès et l'établissement de rapports. Cela a été également souligné par l'atelier régional organisé par le Qatar en 2008 sur le thème « Mesurer le développement humain » avec le PNUD, la CESAO et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. La surveillance efficace par l'UNICEF de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant dépend de l'existence d'analyses de situation fiables; en conséquence, la production de données fiables, y compris en tant qu'apports à l'institutionnalisation de DevInfo, doit être un élément de programme fondamental.

20. Comme indiqué dans les observations du Comité des droits de l'enfant sur les rapports des États parties, la réalisation de progrès rapides par ces pays dans des secteurs sociaux traditionnels ne signifie pas nécessairement qu'ils ont la capacité de faire face aux questions de participation et de protection. Pour cela, outre des réformes systémiques et structurelles, il faut des initiatives multidisciplinaires relatives au changement des comportements à de multiples niveaux. Les préoccupations croissantes concernant la protection de l'enfance nécessitent une surveillance continue pour aider à faire en sorte que les groupes identifiés et ceux moins visibles puissent exercer pleinement leurs droits. Vu la nature de la tâche, les antécédents des pays en matière de réalisation du changement social et leurs besoins en matière de renforcement des capacités pour relever les nouveaux défis, ces pays ont continuellement besoin d'activités de plaidoyer, d'appui technique et de surveillance menées par des entités internationales, en particulier l'UNICEF.

21. La profondeur de l'appui technique fourni par le bureau de l'UNICEF pour la région du Golfe a été augmentée en étendant les domaines de la protection, de la communication et de la collecte de fonds. Le bureau a renforcé la participation du personnel de direction à des ateliers d'une grande visibilité axés sur des questions spécifiques et des événements des équipes de pays des Nations Unies, contribuant à la diffusion d'initiatives relatives aux droits des enfants et à la gestion axée sur les résultats aux nationaux et aux membres des équipes de pays des Nations Unies. Vu le besoin critique d'interaction périodique avec de nombreux partenaires dans les cinq pays, la structure du bureau de l'UNICEF pour la région du Golfe doit être renforcée à plus long terme afin de s'acquitter efficacement de ses tâches et de conserver son image de partenaire fiable. Pour renforcer les capacités nationales, si les exigences en matière de programmation et l'intérêt et le financement du Gouvernement le permettent, il serait bon de mettre en place de petites unités

nationales du programme au sein de chaque organisation chargée des enfants dans le pays.

## Programme de pays pour la période 2010-2012

### Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	Autres ressources					Total
	Bahreïn	Koweït	Qatar	Arabie saoudite	Émirats arabes unis	
Plaidoyer et mobilisation fondés sur des données factuelles	300	300	300	500	500	<b>1 900</b>
Protection des enfants	450	450	450	550	550	<b>2 450</b>
Autonomisation des adolescents	450	450	450	700	700	<b>2 750</b>
Coûts intersectoriels	300	300	300	500	500	<b>1 900</b>
<b>Total</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>2 250</b>	<b>2 250</b>	<b>9 000</b>

### Élaboration du programme

22. Le programme s'appuie sur les enseignements tirés des programmes précédents, à partir d'études documentaires internes des rapports d'application, des visites sur le terrain et des contacts périodiques avec les principaux partenaires dans les cinq pays. Les priorités relatives aux enfants dans les plans et stratégies de développement nationaux des gouvernements et les observations du Comité des droits de l'enfant relatives aux rapports des États parties ont été examinées. Ont été consultés aussi le bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sur les éléments de programme et les aspects opérationnels, la Division de la collecte de fonds et des partenariats privés sur les questions de collecte de fonds. Les priorités et stratégies régionales décrites dans les plans de gestion du Bureau régional ont été prises en considération, y compris pour l'autonomisation des adolescents.

23. Le dialogue avec les autres entités des Nations Unies a été maintenu au niveau bilatéral avec chaque pays et par l'intermédiaire des réunions des équipes de pays des Nations Unies à Bahreïn, en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, afin d'assurer les synergies sur les thèmes prioritaires retenus. Des initiatives prises avec d'autres partenaires des Nations Unies ont facilité encore l'élaboration du programme.

### Objectifs, principaux résultats et stratégies

24. L'objectif global du programme de coopération pour la période 2010-2012 est d'accélérer la réalisation de progrès dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant dans les cinq pays de la région du Golfe aux fins de la pleine

réalisation des droits des enfants et des adolescents, dont les plus vulnérables et les exclus.

25. Le programme proposé s'articule autour de thèmes communs aux cinq pays, mais avec des questions et possibilités basées sur la spécificité de chaque pays. Les recherches, les analyses de situation et les consultations, y compris auprès de jeunes gens, aideront à mieux comprendre les principaux problèmes que rencontrent les femmes et les enfants. L'identification des possibilités susceptibles de redresser la situation orientera les activités de plaidoyer, les réformes juridiques et la planification. Au titre de la priorité globale pour la participation et la protection des droits de tous les enfants, un accent particulier sera mis sur les questions touchant les enfants âgés de 10 à 17 ans. Le souci de l'égalité des sexes et le plaidoyer en faveur des groupes les plus vulnérables seront intégrés dans le programme. Certaines initiatives pilotes en cours seront favorisées en vue d'améliorer leur qualité et leur portée.

26. Il y aura trois programmes principaux, qui porteront sur : a) le plaidoyer et la mobilisation fondés sur des données factuelles; b) la protection des enfants, avec un accent particulier sur la justice pour mineurs et les différentes formes de violence, de mauvais traitements et de délaissement, notamment la traite; et c) l'autonomisation des enfants, en soulignant les politiques et l'attention des médias, les modes de vie sains (prévention du VIH/sida, de la toxicomanie et des blessures) et l'engagement civique.

27. Les principaux résultats qui devront être atteints d'ici à la fin de 2012 sont les suivants : a) la connaissance qu'ont les décideurs, les planificateurs, le public et les médias des questions qui préoccupent les différents groupes d'enfants et de jeunes est améliorée, de même qu'en ce qui concerne leur potentiel; b) les enfants et les jeunes sont influencés par la réforme des lois et des politiques basée sur la Convention relative aux droits de l'enfant et en bénéficient; c) les enfants, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisés, sont mieux protégés de la violence, de l'exploitation et des mauvais traitements; d) les enfants et les jeunes ont accès à des soins et des possibilités d'apprentissage de meilleure qualité, qui leur permettent de se réaliser pleinement et de vivre une vie plus saine et plus socialement responsable; et e) les réseaux de partenariat et de financement sont étendus aux enfants de la région et originaires d'autres pays.

28. Vu les résultats obtenus, le partenariat de l'UNICEF avec ces pays est passé depuis longtemps de la fourniture de services à des activités de plaidoyer, au développement des capacités et à la surveillance du respect des droits des enfants, et, récemment, à une mobilisation plus active des ressources pour les programmes de pays et pour les enfants d'autres pays. Les principaux résultats obtenus dans chaque pays, analogues à maints égards mais non identiques, dépendront des besoins nationaux et des fonds disponibles. Les analyses de situation seront une priorité dans tous les cas en tant que fondement pour les actions à mener.

### **Liens avec les priorités nationales et le PNUAD**

29. La conception du programme proposé s'est inspirée des dispositions relatives aux droits des enfants des constitutions, stratégies et plans de développement nationaux. Les recommandations issues des principales consultations nationales et sous-régionales telles que l'atelier organisé sur le thème « Mesurer le

développement humain » au Qatar et les ateliers organisés sur la justice pour mineurs à Bahreïn et l'autonomisation des jeunes en Arabie saoudite ont été prises en considération.

30. Du fait de la présence limitée des Nations Unies, ces pays du Golfe ne sont pas tenus d'établir un PNUAD. Il n'existe pas de bilan commun de pays ni de PNUAD, mais les priorités relatives au mandat de chaque institution spécialisée et aux objectifs du Millénaire pour le développement ont été identifiées de concert avec les autres organismes des Nations Unies. Partant, DevInfo, l'autonomisation des adolescents, l'intégration du souci de l'égalité des sexes et la prévention du VIH/sida constituent des éléments clefs du programme proposé.

### **Liens avec les priorités internationales**

31. Le programme s'inspire de la Convention relative aux droits de l'enfant et du mandat de l'UNICEF en matière de plaidoyer et de suivi connexe. Lors de l'élaboration du cadre du programme, la priorité a été accordée aux recommandations du Comité des droits de l'enfant relatives aux analyses de situation, aux réformes juridiques, politiques et institutionnelles, en sus de celles relatives aux questions de la protection, des adolescents et de l'égalité des sexes.

32. Le programme vise à aider les pays de la région du Golfe à s'acquitter de leurs obligations internationales qui leur incombent en vertu des instruments relatifs aux droits de l'homme qu'ils ont ratifiés et des objectifs du Millénaire pour le développement. Il les aidera également à respecter les engagements énoncés dans le texte intitulé « Un monde digne des enfants », qui a été adopté lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, en 2002, dont un grand nombre ont été approuvés par des organes multinationaux tels que la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe et l'Organisation de la Conférence islamique. Les programmes 1 et 3 contribueront au domaine d'intervention 5 du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, plaidoyer en faveur de politiques et partenariats pour la défense des droits des enfants, tandis que le programme 2 répond aussi à l'*Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants* et concerne le domaine d'intervention 4, protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance.

### **Éléments du programme**

33. Comme il ressort des brefs descriptifs ci-dessous, le programme reflétera la situation particulière de chaque pays. Les plans d'action de programmes de pays comprendront un ensemble gérable de résultats clefs devant être arrêtés définitivement avec l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ainsi que les modalités négociées avec les organes de coordination désignés des trois autres pays, Bahreïn, le Qatar et le Koweït.

34. **Le plaidoyer et la mobilisation fondés sur des données factuelles** seront axés sur la surveillance, les activités de plaidoyer et les partenariats. Les résultats clefs escomptés sont les suivants : a) la mise en œuvre des systèmes de recherche, de surveillance et d'établissement de rapports sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant est renforcée, avec la mise en place d'un ensemble d'indicateurs affinés propres à chaque pays relatifs aux droits des enfants et des

analyses de situation mises à jour, comprenant des évaluations des impacts que les crises financières pourraient avoir sur les femmes et les enfants; b) DevInfo est mis en place et utilisé en tant qu'instrument de suivi, d'analyse et d'établissement de rapports; c) une base de données sur la maltraitance des enfants est établie en Arabie saoudite; d) l'expérience du bureau de l'UNICEF pour la région du Golfe est documentée pour servir à la poursuite de l'élaboration de l'approche stratégique de l'UNICEF pour les pays à revenu intermédiaire et à revenu élevé; e) les capacités des commissions ou conseils nationaux chargés des questions relatives aux droits des enfants sont renforcées; f) les stratégies nationales relatives à l'enfance (y compris pour changer les comportements publics) sont élaborées; g) les lois, politiques et directives institutionnelles sont rendues plus conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant; h) un pourcentage accru de parents, enseignants, prestataires de soins et étudiants a une connaissance élémentaire des droits des enfants; i) couverture médiatique renforcée des droits des enfants; j) engagement public en faveur des droits des enfants renforcé; et k) volume stable des ressources mobilisées en faveur des enfants.

35. Outre les activités de plaidoyer, le bureau de l'UNICEF pour la région du Golfe fournira les conseils techniques nécessaires aux États parties pour le suivi des recommandations du Comité des droits de l'enfant et l'établissement des rapports périodiques à soumettre au Comité, notamment en organisant des ateliers régionaux sur le renforcement des capacités d'établissement de rapports à l'intention des partenaires gouvernementaux.

36. **La protection des enfants** portera sur la justice pour mineurs et la prévention de la maltraitance. Le programme traitera des violations des droits à la protection des groupes d'enfants les plus vulnérables et marginaux, y compris ceux qui sont en difficulté avec la loi et ceux qui ont été victimes de la traite dans certains contextes.

37. Les résultats clefs escomptés sont les suivants : a) les capacités nationales des institutions nationales clefs sont renforcées en vue d'identifier et d'analyser les différentes violations des droits et d'y faire face; b) les lois, politiques et mécanismes sont affinés en vue de prévenir, détecter et notifier la maltraitance des enfants; c) des systèmes d'aiguillage pour les conseils et la réadaptation sont mis en place, en particulier pour les victimes de la violence et de la traite; d) les lois relatives à la justice pour mineurs et les systèmes d'application des lois sont plus conformes aux normes acceptées au niveau international; e) des mécanismes sont en place pour protéger les enfants en tant que victimes, témoins et délinquants; f) les niveaux de compétence et d'information des agents et prestataires de soins de première ligne travaillant directement avec les enfants en difficulté avec la loi ou victimes de la maltraitance, de la violence et de l'exploitation sont renforcés; et g) une sensibilisation accrue des parents et de la société en général concernant les définitions et les situations de maltraitance des enfants.

38. **L'autonomisation des adolescents** portera sur le développement et la participation des adolescents et traitera des questions suivantes : a) les manques de connaissances concernant leur situation; b) l'accès insuffisant à des compétences pratiques et connaissances permettant une vie saine et socialement responsable; c) la faible attention accordée à leurs préoccupations et le potentiel au niveau de l'ordre juridique, de la politique, de la planification et des médias; et d) les possibilités limitées pour l'auto-expression et le manque de participation effective à la planification et à la mise en œuvre des initiatives qui ont des incidences sur leur vie.

39. Les résultats clés escomptés sont les suivants : a) analyses de situation par pays ventilées par sexe et par âge, effectuées avec la participation des jeunes, selon le cadre d'analyse du bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (comprenant l'examen des politiques, lois, engagements législatifs, systèmes d'appui institutionnel et attitudes sociales pertinents); b) stratégies globales nationales pour l'autonomisation des adolescents élaborées en s'appuyant sur les résultats des analyses de situation; c) gestion des connaissances, plans de plaidoyer fondés sur des données factuelles élaborés; d) des modèles pour des modes de vie sains, l'éducation pour la santé et l'engagement civique sont élaborés et mis à l'essai; e) un nombre accru d'adolescents ont une connaissance précise des messages clés concernant les modes de vie (VIH/sida, abus des drogues, prévention des blessures et obésité), adoptant des comportements positifs et s'engageant dans la diffusion de messages sociaux.

40. Pour les trois programmes, l'appui de l'UNICEF comprendra des activités de plaidoyer, la fourniture de compétences techniques internationales pour la recherche, la formation et la mise en réseau de connaissances, en particulier sur la maltraitance, la justice pour mineurs et les modèles de changement de comportement et d'engagement civique pour la jeunesse. Des visites réciproques entre les pays pour partager les données d'expérience comprendront des jeunes.

41. **Les dépenses intersectorielles** pour le programme de la sous-région du Golfe couvriront les dépenses de personnel et les autres dépenses, y compris le financement d'un poste de spécialiste des politiques sociales recruté sur le plan international, du personnel recruté sur le plan national, le matériel de bureau, les opérations, les communications, la formation du personnel et les frais de voyage.

## **Principaux partenariats**

42. De solides partenariats entre l'UNICEF et les pays du Golfe se sont constitués. L'UNICEF contribue depuis 1961 au développement des services de santé et d'éducation destinés aux enfants de la région, tandis que, de leur côté, les gouvernements des pays du Golfe, en particulier l'Arabie saoudite, versent d'importantes contributions à son budget ordinaire. En outre, les pays du Golfe versent de plus en plus d'autres ressources sous forme de contributions spéciales à certains programmes et interventions d'urgence de l'UNICEF. Des partenariats ont été forgés aussi entre l'UNICEF et la fondation caritative et humanitaire Cheikh Zayed bin Sultan aux Émirats arabes unis et le Kuwait Charity Fund. Outre les partenariats traditionnels, de nouvelles alliances visant à mobiliser des fonds sont établies, comme le montrent les dons du Comité saoudien d'aide au peuple palestinien et les nouveaux partenariats avec les sociétés du Croissant-Rouge dans tous les pays du Golfe, ainsi qu'avec des entreprises commerciales. Le bureau régional pour la région du Golfe étudiera les nouvelles possibilités tout en continuant à renforcer les alliances pour la mobilisation de ressources avec les organismes de financement gouvernementaux et privés existants.

43. La crédibilité que l'UNICEF a gagnée dans les pays du Golfe grâce à l'action qu'il a menée dans le cadre de ses programmes peut désormais renforcer l'appui thématique pour les principaux domaines de préoccupation relatifs aux droits des enfants. Des efforts seront faits pour étendre les partenariats visant à renforcer la responsabilité sociale au niveau des dirigeants de la société civile, les médias et, ce

qui est plus important, les futurs dirigeants tels que les jeunes et les enfants. D'autres modalités de partenariat, adaptées aux situations locales, seront étudiées pour surmonter les éventuelles difficultés rencontrées au niveau de la planification et de la mise en œuvre globales.

44. Les équipes de pays des Nations Unies veillent particulièrement à assurer la cohérence des programmes au niveau des organismes membres. Le bureau régional continuera de travailler en étroite concertation avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies en Arabie saoudite, à Bahreïn, au Koweït et aux Émirats arabes unis, ainsi qu'avec le bureau régional pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Qatar en vue d'assurer des activités de plaidoyer durables pour la ratification d'autres traités de base relatifs aux droits de l'homme. Les priorités communes ont été identifiées, ce qui permettra de mener des activités communes ou complémentaires en vue de maximiser les produits des activités de plaidoyer et les ressources des programmes. Des activités relatives à l'égalité des sexes et à la jeunesse, ainsi qu'au plaidoyer seront entreprises conjointement avec le PNUD en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, tandis que des plans stratégiques nationaux sur le VIH/sida seront élaborés avec le bureau régional du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. D'autres partenariats avec le nouveau centre de documentation et de formation aux droits de l'homme du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Qatar, sur la diffusion d'informations axées sur les droits, l'apprentissage actif et des services consultatifs sur l'élaboration de programmes, renforceront la promotion des droits de l'homme.

### **Suivi, évaluation et administration du programme**

45. Les organes nationaux de coordination de l'exécution des programmes seront les commissions nationales pour l'enfance à Bahreïn et en Arabie saoudite, le Comité suprême des affaires familiales au Koweït, le Conseil suprême des affaires familiales au Qatar et l'Union générale des femmes aux Émirats arabes unis. En Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, pays qui ont versé les ressources engagées, des plans d'action par pays triennaux et des plans de travail annuels seront établis avec les organes de coordination en étroite coopération avec les ministères d'exécution compétents et les ONG concernées. Des modalités de partenariat souples seront mises au point pour les pays où le respect du plan d'action de programme de pays pour l'application a été problématique. Les plans de travail peuvent être révisés en fonction d'examens et d'évaluations annuels, et de l'évolution des besoins prioritaires et de la situation financière. Le deuxième examen annuel, qui est prévu à la fin de 2011, servira d'examen à mi-parcours et sera utilisé aux fins des préparatifs du programme 2013-2015.

46. DevInfo renforcera les systèmes nationaux de surveillance du respect des droits des enfants. Un plan intégré de suivi et d'évaluation pour la période 2010-2012, établi à partir du tableau récapitulatif des résultats du programme, facilitera la gestion du programme axée sur les résultats. Les recherches, les études, les enquêtes et les évaluations identifiées, incorporant les principaux indicateurs par sexe et par âge, seront indiquées de façon détaillée dans les plans annuels de suivi et d'évaluation. Des analyses de vulnérabilité et de risque seront effectuées et les plans de préparation aux situations d'urgence et d'intervention seront mis à jour.

47. Le bureau de l'UNICEF pour la région du Golfe, situé dans la Maison des Nations Unies à Riyad, bénéficie des services communs. Le représentant du bureau de l'UNICEF, le spécialiste des politiques sociales et le personnel chargé des opérations assureront la gestion, la coordination et les capacités opérationnelles du programme dans les cinq pays. Le bureau d'Abou Dhabi est mis à la disposition de l'UNICEF par l'Union générale des femmes des Émirats arabes unis. La Division de la mobilisation et des partenariats privés de l'UNICEF continuera de fournir un appui, y compris du personnel, pour le bureau chargé de la collecte des fonds hébergé par le Gouvernement à Dubaï. Le fonctionnaire chargé de la collecte des fonds relève du représentant du bureau régional de l'UNICEF. L'intégration des activités de collecte de fonds et celles menées au titre du programme contribuera au renforcement mutuel des différents éléments de programme. L'administration de l'entrepôt de la Division des approvisionnements à Doubaï continuera d'être facilitée.

---